



Mairie
05460 ABRIES
Tél. : 04 92 46 71 03
Fax : 04 92 46 83 70
mairie.abries@wanadoo.fr
www.mairie-abries.com

Guillestrois-Queyras
Communauté de communes



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500013-20180409-20180409-7-DE

COMMUNE D'ABRIES
Parc Naturel Régional du Queyras
République Française

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2018

Publication : 16/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS



Séance du 9 avril 2018

OBJET : Vote des subventions et des cotisations

N° d'ordre : 20180409 – 07

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2018, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'ABRIÈS le lundi 9 avril 2018 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jacques BONNARDEL, Maire en exercice.

Etaient présents : Jacques BONNARDEL, Emmanuel MIEGGE, Magali GARNIER, Christian ANDRES, Olivier BACQUART, Robert BOURCIER, Eric DUCHENNE, Philippe DI MARCO

Etaient absents : Francis PIN (pouvoir à Ch. ANDRES), Cristel FRANCESCHI (pouvoir à O. BACQUART), Martine GROPELLIER (pouvoir à R. BOURCIER)

Secrétaire de séance : Christian ANDRES

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal du détail des subventions et cotisations qui pourront être attribuées aux différents bénéficiaires au titre du budget 2018.

Article 65548 – Contribution aux organismes de regroupement

SIGDEP..... 1 631,16 €
PNRQ..... 9 300,00 €
SIVU Crèche..... 21 016,42 €

Total..... 31 947,58 €

Article 657362 – Subvention de fonctionnement au CCAS

Total..... 9 000,00 €

Article 6281 – Concours divers, cotisations

Nordic Alpes du Sud.....	120,00 €
Association des maires des Hautes-Alpes.....	230,00 €
ANEM.....	250,00 €
Comité de jumelage.....	50,00 €
Total.....	650,00 €

Article 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations

Centre de loisirs Les Renardeaux.....	4 490,00 €
EPIC OTL.....	1 500,00 €
Coopérative scolaire.....	800,00 €
Anim' Abriès.....	20 000,00 €
Musi'Queyras.....	6 000,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Queyras....	153,00 €
Fondation du Patrimoine.....	55,00 €
R.A.S.E.D.....	66,00 €
CAUE.....	100,00 €
Secours populaire.....	200,00 €
Secours catholique.....	200,00 €
Club Alpin Français.....	40,00 €
Total.....	33 604,00 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé,
et après en avoir délibéré par 11 voix pour,

APPROUVE le détail des subventions et cotisations énoncées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 9 Avril 2018.

Le Maire
Jacques BONNARDEL

*Certifiée exécutoire
par transmission en sous-préfecture le : 12 avril 2018*

